



MAIRIE DE TIERCELET
Tél: 03.82.89.12.80
secretariat@tiercelet.fr
www.tiercelet.fr

ATTESTATION DE DOMICILE Valable uniquement pour l'étranger

Je soussigné(e),

NOM (1)

PRENOM (s) (2)

Né(e) le (3)..... à (3).....

Atteste sur l'honneur

avoir mon domicile (ou ma résidence) sis(e)
(N° de voirie – N° appart. ou logement – rue – lieu-dit – Ville)

ADRESSE54190 TIERCELET

Déclare y résider depuis le :

Fait à TIERCELET, le

SIGNATURE

+ Joindre une photocopie de la carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile du déclarant

(1°) Name / Apellidos / Cognome / Naam / Apelidos / Soyadi / prezime

(2°) Vornamen / Forenames / Nombre proprio / Prenomi / Voomamen / Nome proprio / Adi / Ine

(3°) Tag und Ort der Geburt / Date and place of birth / Fecha y lugar de nacimiento / Data e luogo di nascita / Data e lugar do nascimento / Datum I injesto rodjenja

En application de l'article 441-7 du Code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui.